

Service Travaux

Agent Traitant : X. WIBRIN

Présents : **Mme THEODORE**, *Bourgmestre-Présidente*,
MM PLANCHARD, R. LAMBERT,
GELHAY et Ph LAMBERT : *Echevins*
MM BUCHET, PONCIN, JADOT,
SCHOLER, MERNIER, LEFEVRE,
Mme GUIOT-GODFRIN, MM FILIPUCCI,
PETITJEAN, Mme DUROY-DEOM,
Mr BRAUN et Mme TASSIN : *Conseillers*
Mme STRUELENS: *Directrice générale*

Objet : adoption définitive du Schéma de Structure communal

Le Conseil Communal,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et le CWATUP, en particulier les articles 16 à 18 bis relatifs au Schéma de Structure communal ;

Vu la décision du Conseil communal du 16 février 2012 décidant d'élaborer un Schéma de Structure communal ;

Vu la décision du Conseil communal du 18 avril 2013 attribuant le marché « Elaboration d'un Schéma de Structure pour la Commune de Florenville » au Bureau IMPACT (rue de Chasseurs Ardennais 32 à 6880 Bertrix) ;

Vu l'approbation provisoire du Schéma de Structure communal par le Conseil communal de Florenville en date du 19 mars 2015 ; que suite à cette adoption l'avis du Fonctionnaire Délégué a été sollicité et une enquête publique a été organisée du 13 avril 2015 au 13 mai 2015 ; que par après les avis du CWEDD et de la CCATM ont été demandés ;

Considérant que l'enquête publique a donné lieu à 6 réclamations, qui concernent en synthèse :

- La définition du périmètre de la zone d'équipements scolaires pouvant évoluer en habitat (centre urbain) (zone 2.2.4) ;
- Le périmètre concernant une proposition de révision du plan de secteur (modification 1.3) concernant les carrières ;
- La création d'une zone d'activité économique mixte (proposition de modification du plan de secteur 1.2) ;
- Les choix du SSC concernant le village de Villers-devant-Orval (pôle secondaire, densité,...) et les problématiques rencontrées à ce jour à Villers-devant-Orval ;

Vu les avis du Fonctionnaire Délégué (réceptionné le 20 mai 2015) ; de la CCATM (réceptionné le 16 juin 2015) et du CWEDD (réceptionné le 24 juin 2015) ;

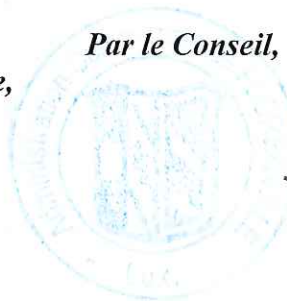
Vu le dossier déposé par IMPACT en date du 10 septembre 2015 comprenant les éléments requis par le CWATUP (cartes, situation existante, options, résumé non-technique, rapport administratif, évaluation environnementale, livret explicatif concernant la densité, déclaration environnementale) ;

Considérant que la déclaration environnementale résume la manière dont les différents avis (du Fonctionnaire Délégué, du CWEDD, de la CCATM) et les réclamations / observations issues de l'enquête publique ont été pris en considération ;

DECIDE à l'unanimité, sur proposition du Collège communal, d'adopter définitivement le Schéma de Structure communal de la ville de Florenville et de l'envoyer au Gouvernement, conformément à l'article 17 § 4 du CWATUP.

La Directrice générale,

R. STRUELENS



Par le Conseil,

La Bourgmestre,

S. THEODORE